



CONSEIL COMMUNAL N° 6 DU 8 JUIN 2017

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10.05.2017 – Approbation.
- 2.-
 - a. Adoption d'une motion de méfiance collective constructive à l'égard du Collège constituant un nouveau pacte de majorité.
 - b. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
 - c. Echevins – Installation et prestation de serment.
 - d. Election du Président du Conseil communal.
- 3.- Subsidés sous forme d'aides diverses à des tiers – Modification liste des tiers – Exercice 2016 – Service ordinaire.
Il s'agit d'actualiser la liste des bénéficiaires d'aides communales diverses. Ces aides diverses sont assimilées à des subsidés et sont donc de la compétence du Conseil communal.
- 4.- Subsidés sous forme d'aides diverses à des tiers – Valeur estimée – Exercice 2016 – Service ordinaire.
Il s'agit de valoriser les aides diverses dont ont pu bénéficier des tiers.
- 5.- Réserve de recrutement ADL – Arrêt.
Suite à la décision du Conseil communal du 23/02/2017 d'organiser une réserve de recrutement d'agents de développement local et aux épreuves qui se sont déroulées les 22/04 et 13/05/2017, il s'agit d'acter le PV du jury du 13/05/2017 et d'arrêter en conséquence la réserve de recrutement d'agents de développement local.
- 6.- CPAS – Compte 2016 – Approbation.
- 7.- Procès - Verbal de la caisse du Receveur du 01/01/2017 au 31/03/2017.
- 8.- Achat de bancs et de chaises pour l'école de Plainevaux – Approbation des conditions et du mode de passation

Il s'agit de l'achat de bancs et chaises pour les primaires et les maternelles de Plainevaux. Nécessité d'une approbation du CSC en juin pour disposer du matériel pour la rentrée scolaire de septembre.

Estimation : 5.000 €

9.- Achat de matériel multimédia pour les écoles – Approbation des conditions et du mode de passation

Il s'agit d'acquérir des projecteurs, d'ordinateurs portables et de toiles d'écran pour les besoins des écoles communales. Nécessité d'une approbation du CSC en juin pour disposer du matériel pour la rentrée scolaire de septembre.

Estimation : 13.000 €

10.- Obligation d'assurer la continuité du bail du Comptoir gourmand durant les travaux de reconstruction de l'immeuble rue des 2 Eglises, 4 à 4120 Neupré – approbation d'une convention d'occupation à titre précaire.

La commune de Neupré souhaite favoriser le maintien d'une activité commerciale, artisanale et de services de première nécessité dans les centres villageois. Cet objectif est d'ailleurs repris clairement dans le schéma de structure communal. En 2012, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité les conditions de location de l'ancienne crèmerie situé rue des Deux Eglises, 4 à 4120 Neupré pour l'exploitation du « Comptoir gourmand ». Ce bâtiment fait l'objet d'un vaste projet de reconstruction et l'ensemble de l'immeuble sera destiné à accueillir 2 cellules commerciales, dont une qui pourrait assurer le maintien de l'activité de ce commerce de proximité à long terme. Durant les travaux, une solution de relocalisation du Comptoir gourmand doit être trouvée par la Commune de Neupré. S'agissant d'un bail de courte durée, le bailleur, en l'occurrence la Commune, ne peut mettre fin anticipativement au bail et doit respecter la durée initialement prévue. Après la fin des travaux, l'activité du Comptoir gourmand pourrait retrouver sa localisation initiale dans le cadre d'un nouveau contrat de bail commercial à établir pour la nouvelle cellule commerciale. La convention d'occupation à titre précaire proposée à l'approbation par le Conseil constitue donc une solution transitoire afin d'assurer le maintien de cette activité durant les travaux et avant la conclusion d'un nouveau bail commercial dont le principe sera également soumis à l'approbation par le Conseil communal au sein de cette présente séance.

11.- Maintien de l'activité commerciale de proximité au centre du village, rue des Deux Eglises, 4 à 4120 Neupré – accord de principe et approbation pour un bail commercial pour de Comptoir gourmand après reconstruction du bâtiment.

Comme déjà précisé au point précédent, la commune de Neupré souhaite favoriser le maintien d'une activité commerciale, artisanale et de services de première nécessité dans les centres villageois : objectif repris dans le schéma de structure communal, dans le schéma de développement commercial et dans le plan stratégique de l'ADL.

Afin de permettre une vision à long terme et le maintien de l'activité commerciale du Comptoir gourmand, un de nos rares commerces du centre du village de Rotheux, nous proposons d'anticiper la suite des événements après la reconstruction du bâtiment et de proposer un accord de principe pour une

location de la future cellule commerciale n°1 et l'approbation d'un bail commercial à convenir entre la Commune de Neupré et le Comptoir gourmand.

12.- Création d'un espace multisports et d'un piétonnier entre le quartier de la Terrienne et la Grand'Route à Plainveaux – Echange de l'excédent du Vicinal – Approbation de l'acte d'échange.

La création d'une telle liaison est en projet depuis de nombreuses années et au cours des négociations, le projet de création d'un espace multisport est venu compléter le projet. Après adaptation des plans et étude de stabilité, il peut enfin prendre forme et un accord est intervenu entre les consorts Torfs-Declerck le plan et les échanges nécessaires dans ce cadre.

Il s'agit de créer un espace multisports ainsi qu'un piétonnier entre la rue des Erables vers le vicinal rejoignant la Grand'Route par l'arrière de la propriété Torfs-Declerck. La future liaison de 2m de large sur +/- 95m de long qui constituera un raccourci utile vers les commerces, équipements et écoles du centre de Plainveaux et l'espace multisports offrira une possibilité de rencontre pour les jeunes de Plainveaux. Un échange d'un excédent du vicinal (contre l'assiette de cette nouvelle liaison et l'emprise de l'espace multisport est envisagé.

Le projet d'acte, reçu en nos services en ce mois de mai est soumis à l'approbation par le Conseil commune.

13.- Approbation du plan d'action en faveur de l'Energie Durable.

Il s'agit d'approuver le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED). Il est le document qui doit montrer comment la commune pourra tenir ses engagements d'ici 2020.

L'élaboration du plan d'action en faveur de l'énergie et du climat est l'un des engagements qu'a pris la commune au travers la Convention des Maires dont elle est signataire envers la Province de Liège dans le cadre de la campagne POLLEC 2.

Il est nécessaire que ce plan d'actions soit approuvé par le Conseil pour pouvoir être transmis à la Convention des Maires et à la Province de Liège.

Suite à la succession de deux conseillers énergie, la commune avait déjà bénéficié d'une prolongation de délai pour remettre ce document, avec comme date limite le 20 mai 2017. Compte tenu de la situation (pas de conseiller en énergie durant 4 mois pour suivre le dossier), il est toléré que la commune rende ce plan d'action en même temps qu'elle rendra la délibération de Conseil, soit d'ici la fin du mois de juin.

Il est donc impératif que l'approbation du plan d'action soit effective par le Conseil communal de ce 8 juin.

Dans le cas contraire, la commune sera probablement radiée de la Convention des Maires. Ce qui serait une perte pour la commune qui s'est investie depuis près de 2 ans dans ce projet permettant de réaliser des économies d'énergie en plus de la réduction des émissions de CO2.

Et surtout, en ne répondant pas à ses engagements, la commune ferait figure de mauvais élève au niveau de la Région Wallonne et de l'Europe et perdrait de son crédit vis-à-vis de ses citoyens.

**14.- Aménagement des cours de récréation des écoles communales –
Approbation des conditions et du mode de passation.**

*Il s'agit d'aménager les cours de récréation des différentes écoles en créant des zones et en exécutant des marquages au sol. Nécessité d'une approbation du CSC en juin pour disposer du matériel pour la rentrée scolaire de septembre.
Estimation : 10.000 € pour les implantations scolaires.*

**15.- Fourniture et pose de pavés de rue pour aménager l'accotement du bâti
de Plainevaux – Approbation des conditions et du mode de passation.**

*Il s'agit de terminer la création d'un accotement en pavé de rue dans le bâti de Plainevaux, autour de la zone enherbée de part et d'autre du ruisseau.
Estimation : 35.000 €*

**16.- Fourniture et pose de signalisation aux abords des écoles – Approbation
des conditions et du mode de passation.**

*Il s'agit de signalisation favorisant la sécurité aux abords des écoles et de ses zones 30, nécessité d'une approbation du CSC en juin pour disposer du matériel pour la rentrée scolaire de septembre 2017.
Estimation : 15.000 €*

17.- Intercommunales – Approbation des ordres du jour :

- a) AIDE – Assemblée générale du 19/06/2017.
- b) SPI – Assemblée générale du 26 juin 2017.
- c) Néomansio – Assemblée générale du 21 juin 2017.
- d) INTERSENIORS – Assemblée générale du 20 juin 2017.
- e) CHBA – Assemblée générale du 26 juin 2017.
- f) Immobilière publique – Assemblée générale du 27 juin 2017.
- g) Publifin – Assemblée générale du 27 juin 2017.
- h) Terre et Foyer – Assemblée générale du 13 juin 2017.